

Ref : CFVU 2024/JUIN/n°01

**COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
DU CONSEIL ACADÉMIQUE DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE
(CFVU) DU 21 JUIN 2024**

**DÉLIBÉRATION RELATIVE À L'ÉLECTION À LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE
UNIVERSITAIRE DU CONSEIL ACADÉMIQUE DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE
DE LA PERSONNALITÉ EXTÉRIEURE DÉSIGNÉE À TITRE PERSONNEL**

➡ La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) du Conseil Académique de l'Université Bordeaux Montaigne, réunie en sa séance du 21 juin 2024, sous la présidence de Monsieur Alexandre Péraud,

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,

Considérant que la personnalité extérieure désignée à titre personnel à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) du Conseil Académique de l'Université Bordeaux Montaigne est élue par ladite commission sur examen de la proposition du président d'université et de celle présentée par un tiers des membres de la commission,

Considérant la candidature de Monsieur Kévin Gibaud, telle que proposée par le président d'université, pour exercer un mandat de personnalité extérieure intuitu personae au sein de la Commission de la Recherche du conseil académique de l'Université Bordeaux Montaigne,

Considérant la candidature alternative de Monsieur Patrick Fochesato, telle que proposée par 1/3 des membres de la Commission de la Recherche, pour exercer un mandat de personnalité extérieure intuitu personae au sein de la Commission de la Recherche du conseil académique de l'Université Bordeaux Montaigne,

➡ L'élection ayant lieu en un tour de scrutin à la majorité relative des votants,

DÉCIDE:

Article 1 - Résultat du vote

Nombre de membres présents	25
Nombre de membre(s) représenté(s)	11
Nombre de votants	36
Nombre de vote(s) blanc(s) ou nul(s)	0
Nombre d'abstentions	0
Nombre de suffrages valablement exprimés	36
Nombre de suffrages obtenus pour GIBAUD Kévin	19
Nombre de suffrages obtenus pour FOCESATO Patrick	17

→ Monsieur Kevin GIBAUD est élu membre de la Commission de la Formation de la Vie Universitaire du Conseil Académique de l'Université Bordeaux Montaigne en qualité de personnalité extérieure intuitu personae, pour un mandat de quatre ans. Son mandat prend fin au plus tard avec celui des représentants élus des personnels membres de ladite commission.

Article 2 - Exécution de la présente délibération

Madame la directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente délibération.

Article 3 - Publication de la présente délibération

La présente délibération sera transmise à Madame la rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, rectrice d'académie de Bordeaux, chancelière des universités d'Aquitaine.
Elle sera publiée sur le site internet de l'université conformément aux dispositions statutaires relatives à la publication des actes réglementaires de l'université Bordeaux Montaigne.

Délibéré par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire, le 21 juin 2024.



Le président,



Alexandre PÉRAUD.

25 JUIN 2024

Publié le:

Transmis à la Mme la Rectrice Chancelière des Universités d'Aquitaine:

24 JUIN 2024